# CE COMMUNIQUE N'A QU'UNE VALEUR D'INFORMATION ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE D'ACQUERIR OU UNE SOLLICITATION D'OFFRES DE VENDRE QUELQUES TITRES QUE CE SOIT.



Montrouge, le 22 mai 2017

# Crédit Agricole S.A. annonce les résultats de ses Offres *Any and All* et le Montant Maximal des Offres *Waterfall*

Le 15 mai 2017, Crédit Agricole S.A. a annoncé le lancement d'offres de rachat portant sur l'intégralité de ses deux souches de titres perpétuels en circulation listées dans le tableau ci-dessous (les « **Offres** *Any and All* », relatives aux « **Titres** *Any and All* »). Les Offres *Any and All* sont faites selon les modalités et sous réserve des conditions figurant dans le document relatif aux Offres *Any and All* en date du 15 mai 2017 (le « **Document d'Offre** *Any and All* »).

#### Résultats des Offres Any and All

Les Offres *Any and All* ont expiré le 19 mai 2017 à 17h00, heure de New York/23h00, heure d'Europe centrale (la « **Date d'Expiration** *Any and All* »).

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives au montant nominal agrégé des Titres *Any and All* valablement apportés (y compris en utilisant les procédures de livraison garantie présentées dans le Document d'Offre *Any and All*) et non valablement retirés préalablement ou à 17h00, heure de New York/23h00, heure d'Europe centrale, le 19 mai 2017.

<u>Désignation des titres</u>	Numéro CUSIP / ISIN	Montant nominal apporté(1)	Prix de rachat <sup>(2)</sup>	Montant nominal en circulation après les Offres Any and All
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée USD 6.637%	CUSIP: 225313AA3 (Rule 144A) / F22797FJ2 (Reg S) <u>ISIN</u> : US225313AA37 (Rule 144A) / USF22797FJ25 (Reg S)	782.972.000 USD	950,00 USD	106.956.000 USD
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée EUR à taux variable CMS	<u>ISIN</u> : FR0010161026	120.456.000 EUR	780,00 EUR	250.776.000 EUR

<sup>(1)</sup> Y compris 1.710.000 USD du montant nominal agrégé des Titres *Any and All* apportés en utilisant les procédures de livraison garantie, pour lesquelles le règlement des Titres *Any and All* doit être effectué au plus tard le 23 mai 2017 à 17h00, heure de New York/23h00, heure d'Europe centrale.

<sup>(2)</sup> Par 1.000 USD ou 1.000 EUR, selon le cas, de montant nominal de Titres Any and All rachetés conformément aux Offres Any and All.

Le paiement de la contrepartie agrégée pour les Titres *Any and All* admis au rachat est prévu le 24 mai 2017, date à laquelle Crédit Agricole S.A. déposera auprès de CACEIS Corporate Trust S.A., en sa qualité de *Tender Agent* (pour les porteurs ayant apporté leurs Titres *Any and All* à travers Euroclear, Clearstream ou Euroclear France), ou à travers DTC, le montant en numéraire nécessaire au paiement du prix d'offre plus intérêts courus et non payés concernant les Titres *Any and All* admis au rachat dans les Offres *Any and All*.

# Montant Maximal des Offres Waterfall

Concomitamment à l'annonce des Offres Any and All, Crédit Agricole S.A. a également annoncé une offre de rachat jusqu'à un montant équivalent à 1,5 milliard d'euros (moins la somme en équivalent euros du montant racheté dans le cadre des Offres Any and All) (le « Montant Maximal des Offres Waterfall ») du montant nominal des quatre autres souches de titres décrites dans le communiqué en date du 15 mai 2017, sous réserve des ordres de priorités décrits dans le document d'offre de rachat afférent en date du 15 mai 2017 (les « Offres Waterfall », et conjointement avec les Offres Any and All, les « Offres de Rachat », et ce document d'offre, le « Document d'Offre Waterfall »). Le montant nominal agrégé des titres visés par les Offres Waterfall que Crédit Agricole S.A. rachètera est limité au Montant Maximal des Offres Waterfall (tel que défini ci-dessus).

Sur la base des résultats des Offres *Any and All*, le Montant Maximal des Offres *Waterfall* s'élèvera à 679.211.262 euros. Pour les besoins de la détermination du Montant Maximal des offres *Waterfall*, le montant nominal agrégé en équivalent euros admis pour le rachat conformément aux Offres *Any and All* a été calculé au 19 mai 2017 à 9h00, heure de New York/15h00, heure d'Europe centrale, sur la base d'un taux de change EUR/USD applicable de 1,118 tel qu'apparaissant sur la page Bloomberg "*FXIP*" sous la rubrique « *FX Rate vs. USD* ». Crédit Agricole S.A. peut augmenter ou réduire le Montant Maximal des Offres *Waterfall* à sa seule discrétion, sous réserve de la loi applicable.Les Offres *Waterfall* sont faites selon les modalités et sous réserve des conditions figurant dans le Document d'Offre *Waterfall*. La date de participation anticipée pour les Offres *Waterfall* est le 30 mai 2017, à 8h00, heure de New York/14h00, heure d'Europe centrale et la date d'expiration des Offres *Waterfall* est fixée le 13 juin 2017, à 23h59, heure de New York/14 juin 2017, à 5h59, heure d'Europe centrale (dans chaque cas, sous réserve de prolongation). Les offres de titres réalisées conformément aux Offres *Waterfall* peuvent être valablement retirées à tout moment avant ou après 8h00, heure de New York/14h00, heure d'Europe centrale, le 30 mai 2017 (sous réserve de prolongation).

Pour plus de détails sur les termes et conditions des Offres *Waterfall* et les procédures d'apport des titres aux Offres *Waterfall*, nous vous invitons à consulter le Document d'Offre *Waterfall*.

### **Informations complémentaires**

Des copies du Document d'Offre Any and All, du Document d'Offre Waterfall et de la documentation sont disponibles sur http://gbsc-usa.com/Credit-Agricole/.

Toutes questions et demandes d'assistance en lien avec les Offres de Rachat pourront être adressées à :

# Sole Structuring Bank et Sole Dealer Manager pour les Offres de Rachat

# Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

12, place des Etats-Unis, CS 70052 92547 Montrouge Cedex France

Attn: Liability Management Tel: +44 207 214 5733

Email: liability.management@ca-cib.com

Credit Agricole Securities (USA) Inc.
Attn: Debt Capital Markets/Liability Management
1301 Avenue of the Americas
New York, New York 10019
Collect: 212-261-7802

U.S. Toll Free: (866) 807-6030

Toutes questions et demandes d'assistance en lien avec la présentation des Titres aux Offres de Rachat, y-compris les demandes de copie de du Document d'Offre concerné, pourront être adressées à :

# Tender Agents et Information Agents pour les Offres de Rachat

En ce qui concerne les titres en USD

En ce qui concerne les titres en GBP ou en EUR

## **Global Bondholder Services Corporation**

65 Broadway – Suite 404 New York, New York 10006 Attn: Corporate Actions

Banques et *Brokers*: (212) 430-3774 Toll free (866)-794-2200

Fax:

(For Eligible Institutions only): (212) 430-3775/3779

Confirmation: (212) 430-3774

#### **CACEIS Corporate Trust S.A.**

1-3, Place Valhubert 75013 Paris Attn: Charlotte HUGO Tel: +33 (1) 57 78 34 10

Email: charlotte.hugo@caceis.com/ LD-F-CT-OST-MARCHE-PRIMAIR@caceis.com

#### Avertissement

Les porteurs doivent prendre eux-mêmes leurs décisions relatives à l'offre de leurs Titres conformément aux Offres de Rachat, et le cas échéant, au montant nominal des Titres à offrir. Les porteurs devraient consulter leurs propres conseils fiscaux, financiers, comptables et juridiques qu'ils jugeront appropriés au sujet de l'acceptabilité des conséquences fiscales, comptables, financières et juridiques de la participation ou de la non-participation aux Offres.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de rachat ni la sollicitation d'une offre de vendre quelques titres que ce soit.

Ce communiqué ne constitue pas une invitation à participer aux Offres de Rachat. Une telle invitation sera effectuée uniquement au moyen de documents (les Offers to Purchase) qui seront mis à la disposition des investisseurs auxquels l'invitation peut légalement s'adresser. La distribution de ce communiqué dans certains pays peut être interdite par la loi.

#### Restrictions relatives aux Offres

Royaume-Uni. La distribution de ce communiqué, les Offres de Rachat et tout autre document ou matériel relatif aux Offres de Rachat ne sont pas effectués et ces documents et/ou matériels n'ont pas été approuvés, par une personne autorisée au titre de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000 du Royaume-Uni (le « FSMA »). En conséquence, ces documents ne peuvent pas être distribués, et ne doivent pas être communiqués, au public au Royaume-Uni. La communication de ces documents n'est pas soumise aux restrictions sur la promotion financière (financial promotions) au titre de l'article 21 du FSMA si elle est destinée et adressée uniquement (1) aux personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, qui sont des professionnels de l'investissement (investment professionals) visés à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « FPO »), (2) aux personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) du FPO (high net worth companies, unincorporated associations, etc); ou (3) à toute autre personne à laquelle ces documents et/ou matériel peuvent légalement être communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ces Offers to Purchase se rapporte est exclusivement réservé à ces personnes et ne pourra être réalisé que par ces personnes, et toute autre personne ne saurait se fonder sur le présent communiqué.

France. Les Offres de Rachat ne sont pas destinées, directement ou indirectement, au public en France. Ce communiqué, les Offres to Purchase et tout autre document ou matériel relatif aux Offres de Rachat ne peuvent être distribués et n'ont pas vocation être distribués au public en France. Seuls (i) les personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, et/ou (ii) les investisseurs qualifiés agissant pour leur propre compte, à l'exception des personnes physiques, tels que définis, et conformément, aux articles L. 411-1, L. 411-2 et D. 411-1 du Code monétaire et financier et aux réglementations applicables y afférentes, sont autorisés à participer aux Offres de Rachat. Ni ce communiqué, ni les Offers to Purchase, ni tout autre document relatif aux Offres n'ont été soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

**Italie.** Ni les Offres de Rachat, ni ce communiqué, ni les Offers to Purchase, ni tout autre document ou matériel se rapportant aux Offres de Rachat n'ont été ni ne seront soumis, notifiés ou approuvés par la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (« **CONSOB** ») conformément aux dispositions légales et réglementaires italiennes.

Les Offres de Rachat sont effectuées en Italie dans le cadre de l'exception prévue à l'article 101-bis, paragraphe 3-bis du Décret Législatif n°58 du 24 février 1998, tel que modifié (la « **Loi sur les Services Financiers** ») et l'article 35-bis, paragraphe 4 du Règlement CONSOB n°11971 du 14 mai 1999, tel que modifié.

Les porteurs ou les bénéficiaires effectifs des Titres (tel que définis dans les Offers to Purchase) résidents et/ou situés en Italie peuvent offrir au rachat leurs Titres par l'intermédiaire de personnes autorisées (tels que des sociétés d'investissement, des banques ou des intermédiaires financiers autorisés à conduire de telles activités en Italie conformément à la Loi sur les Services Financiers, au Règlement CONSOB n°16190 du 29 octobre 2007, tel que modifié et au Décret Législatif n°385 du 1er septembre 1993, tel que modifié) et conformément à toutes autres lois ou réglementations applicables et toutes autres exigences imposées par la CONSOB ou toute autre autorité

italienne. Tout intermédiaire doit agir conformément aux lois et règlements applicables concernant ses devoirs d'information vis-à-vis de ses clients en lien avec les Titres ou les Offres de Rachat.

Espace Economique Européen. Dans tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen (« EEE »), ce communiqué et les Offers to Purchase sont exclusivement adressés et destinés aux investisseurs qualifiés dudit Etat membre au sens de la Directive 2010/73/UE, incluant toute mesure de transposition mise en œuvre par tout État Membre, la « Directive Prospectus ».